

Etaient présents :

Monsieur Patrick BRETON
Monsieur Etienne DHUICQ
Monsieur André DOUSSOT COCHET
Monsieur Thierry DUPONT
Monsieur Frédéric ESPINASSE
Monsieur Noël FESSARD
Monsieur Yves GERLOT
Madame Delphine GOHIN
Monsieur Patrice JACQUET

Monsieur Michel JACOB
Monsieur Cyril LAURENT
Monsieur Philippe LEFEVRE
Monsieur Philippe MARCY
Monsieur Claude POUZIER
Madame Chantal RADET
Monsieur Janick SIMONNET
Monsieur Patrice VALENTIN
Monsieur Patrick VIE

Assistaient également :

Monsieur Benjamin de BODIN (Pays)
Madame Pauline CHEYERE (Pays)

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 14.10.2020
- Compte-rendu des décisions du Président / Bureau
- SPL Xdémat : adhésion au service Xcelia
- SCoT : création de la commission urbanisme
- Débat d'Orientation Budgétaire
- Ingénierie Pays 2021 : demande de subvention
- Animation LEADER 2021 : demande de subvention
- Maison de l'Habitat : convention PETR Epernay Terres de Champagne
- Contractualisation : réflexions sur le périmètre
- Questions diverses

Date de convocation : 9 décembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 21 décembre 2020

Le présent compte-rendu relève les décisions prises lors de la réunion du conseil, conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ensemble des documents et des débats relatifs à cette réunion est consultable auprès du PETR du Pays de Brie et Champagne.

Le procès-verbal du conseil du 14 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité. Il est consultable auprès du PETR du Pays de Brie et Champagne. [DEL_2020_034]

Le Président indique qu'en vertu des délégations qui lui ont été octroyées par le Conseil, il a décidé de :

- Fixer le lieu du Conseil syndical à la salle de la Femme sans Tête – Sézanne jusqu'à nouvel ordre

Aucune décision n'a été prise en vertu des délégations confiées au Bureau

SPL Xdémat : adhésion au service Xcelia [DEL 2020 035]

Le Conseil syndical approuve l'adhésion du PETR au service d'archivage électronique du Département de la Marne et autorise le Président à signer la convention liée. *Le projet de convention, impliquant un coût de 100 € est disponible auprès du PETR*

Le Président signera par ailleurs un avenant (sans incidence financière) à la convention de prestations intégrées de la SPL Xdémat pour l'utilisation de l'application Xcelia.

SCoT : Création de la commission urbanisme [DEL 2020 036]

Le conseil syndical désigne comme membres de la commission urbanisme, en charge du suivi de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale :

- Patrice VALENTIN (Président)
- Michel JACOB (Vice-président)
- Délégués syndicaux : Philippe MARCY, André DOUSSOT-COCHET, Karine CABARTIER, Frédéric ESPINASSE, Noël FESSARD, Claude POUZIER, Gérard GORISSE, Patrice JACQUET, Janick SIMONNET
- Conseillers municipaux : Régis NOIZET, Juan GARCIA, David BOURDELET

Il est précisé qu'une délibération ultérieure pourra adjoindre de nouveaux membres, notamment issus du Conseil de Développement Territorial.

Débat d'Orientation Budgétaire [DEL 2020 037]

Le Conseil syndical acte la tenue du débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport sur les orientations budgétaires (*à disposition auprès du PETR*)

Ingénierie Pays 2021 : demande de subvention [DEL 2020 038]

Le conseil syndical approuve les missions et objectifs du chargé de développement pour l'année 2021 (renouvellement du projet de territoire, pilotage et mise en œuvre des programmes d'action du Pays, notamment sur les volets Scot/PCAET et habitat) et sollicite un accompagnement de la Région dans les taux maximum (plafond de 20 000 €), sur une dépense prévisionnelle de 54 500 €.

Animation LEADER 2021 : demande de subvention [DEL 2020 039]

Le conseil syndical approuve les missions et objectifs de l'équipe LEADER pour l'année 2021 (animation/gestion) et sollicite un accompagnement du programme LEADER dans les taux maximum, à hauteur de 55 348 € sur une dépense de 69 907 €, le reste à charge étant assumé par le PETR, structure porteuse du GAL.

Maison de l'Habitat : convention PETR Pays d'Epernay Terres de Champagne
[DEL 2020 040]

Le Pays de Brie et Champagne s'est engagé aux côtés du Pays d'Epernay pour le déploiement d'un service d'accompagnement tout public à la rénovation énergétique de l'habitat. Après une première période de mise en œuvre entre 2018 et 2020, les modalités de déploiement évoluent avec la mise en œuvre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) à compter du 1er janvier 2021.

Afin de poursuivre la dynamique engagée et en intégrant les spécificités du programme SARE, permettant un assouplissement des conditions d'accompagnement des ménages, le PETR du Pays de Brie et Champagne et le PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne ont répondu conjointement à un nouvel appel à manifestation d'intérêt porté par la Région Grand Est, porteur associé du programme SARE.

Dans la continuité de la structuration précédente, le projet est porté administrativement par le PETR du pays d'Epernay Terres de Champagne, avec une répartition financière des coûts résiduels (après subventions) au prorata de la population couverte par chacun des deux territoires. Le Président soumet à l'approbation du conseil le projet de convention formalisant la relation entre les deux structures, précisant notamment l'engagement financier maximal.

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité le projet de convention et autorise le Président à la signer ladite convention, ainsi que tout document y afférant. Il est précisé qu'en vertu de la délégation accordée au Président par la délibération DEL 2020-020, ce dernier sera autorisé à signer tout avenant à cette convention, dès lors qu'aucune incidence financière n'est induite pour le PETR.

Contractualisation : réflexions sur le périmètre [DEL 2020 040]

Les processus de contractualisation en cours de déploiement par l'Etat (contrats de relance et de transition écologique) et la Région Grand Est (pacte territorial), ont pour objectif est d'être formalisés au cours du premier semestre 2021. Il ressort par ailleurs, l'opportunité pour le territoire d'être couvert par ces contrats, dont le périmètre, négocié avec les acteurs locaux, est prioritairement inter-EPCI. Au regard de l'expérience déjà acquise sur ces sujets, il est proposé aux EPCI membres du PETR de réfléchir à une contractualisation à cette échelle.

Le conseil syndical, à l'unanimité approuve l'opportunité d'une contractualisation avec l'Etat et la Région sur le territoire et souhaite que les discussions puissent être engagées à ce sujet, à l'échelle du Pays, avec pour proposition d'en confier l'animation au PETR. Le Conseil charge le Président de proposer à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de la Région Grand Est, que le périmètre du PETR soit retenu pour l'élaboration d'une contractualisation territoriale.

Les débats sans délibérations, sont consignés au procès-verbal de la séance.

Patrice VALENTIN,
Président



Avis de Publication

Patrice VALENTIN, Président du PETR du Pays de Brie et Champagne certifie que le recueil des actes administratifs du Conseil syndical dont la séance s'est tenue le 15 décembre 2020 a été publié ce jour et qu'il a été mis à disposition pour consultation du public dès aujourd'hui dans les bureaux du PETR :

- 10 place du Général de Gaulle 51310 ESTERNAY.
- 4 rue des Fossés, 51210 MONTMIRAIL

Toutes les délibérations de cette séance (DEL 2020-024 à DEL 2020-041) ont été transmises en préfecture le 17/12/2020 et sont exécutoires à compter du 21/12/2020, jour de publication du recueil.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

Avis affiché ce jour et mis en ligne sur le site internet du PETR : www.pays-brie-champagne.fr

Fait à Esternay, le 21/12/2020

Patrice VALENTIN
Président

